



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 20 juin 2023 à 20 heures, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de convocation : le 16 juin 2023

Madame Véronique DOITTAU procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.  
Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h03

#### **17 membres étaient présents à l'ouverture de la séance**

Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Anne DEVIGNOT ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA ;

#### **01 membre absent ayant donné procuration**

Elodie AUMONIER a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT ;

#### **01 membre était absent**

Anne FERRAND

Secrétaire de séance : Solange HOLLARD

### Conseil Municipal du 20/06/2023

#### ORDRE DU JOUR

##### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

##### **2. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2023**

##### **3. DECISIONS DU MAIRE**

##### **4. RESSOURCES HUMAINES**

Créations de postes suite à avancements de grade – *délibération 23/2023*

##### **5. VIE DE VILLAGE**

a) Création d'une commission extra-municipale culture – *délibération 24/2023*

b) Convention Partir en livre – *délibération 25/2023*

## 6. ENFANCE

Convention ENT année scolaire 2023-2024 – *délibération 26/2023*

## 7. FINANCES

Modification des statuts de la SPL-RIN (ZEFIL) – *délibération 27/2023*

## 8. URBANISME

Instauration des déclarations préalables pour travaux de clôture – *délibération 28/2023*

## 9. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Notification du marché du groupe scolaire et organisation de l'école pendant les travaux
- b) Consultation des conseillers municipaux dans le cadre du renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- c) Actualités école : modifications directions école et ALAE, effectifs école rentrée 2023
- d) Achat du tracteur pour l'entretien des espaces verts
- e) Gestion différenciée et débroussaillage

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Rapports de convenances entre élus

### 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose comme secrétaire de séance Solange HOLARD

**VOTE : Unanimité**

**Madame le Maire présente l'ordre du jour**

### 2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2023

**VOTE : Unanimité**

### 3. DECISION DU MAIRE :

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations d'attributions consenties par le Conseil Municipal du 14/09/2020 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**- Décision du Maire n° 05/2023 relative aux marchés d'acquisition de matériel dans le cadre de la reprise en gestion des espaces verts communaux.**

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public en procédure adaptée, pour l'acquisition d'un tracteur agricole équipé d'une épaveuse, d'un taille-haie, d'une coupe ventrale et d'un roto-broyeur, pour un montant de 59 680 € HT.

Madame le maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition d'outillage léger et de petits équipements, pour un montant de 3 586 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant de 22 141,80 €.

**- Décision du Maire n° 06/2023 relative à l'isolation phonique de la salle du conseil.**

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition de matériel d'isolation phonique, pour un montant de 4 082,40 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant de 1 428,80 €.

**- Décision du Maire n° 07/2023 relative à l'isolation des combles de la maison des associations**

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour la réalisation de travaux d'isolation thermique dans les combles de l'ancien presbytère, pour un montant de 4 116,45 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant de 1 405,75 €.

**- Décision du Maire n° 08/2023 relative à l'acquisition de meubles pour la laverie de la restauration scolaire**

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition de meubles pour la laverie de la restauration scolaire, pour un montant de 8 908,00 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant de 3 117,80 €.

**- Décision du Maire n° 09/2023 relative à l'acquisition d'ordinateurs pour l'école communale**

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition d'ordinateurs pour l'école, pour un montant de 8 995,00 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant de 2 780,75 €.

**- Décision du Maire n° 10/2023 relative à l'aménagement de la zone de loisir de Monaco**

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour l'acquisition et l'installation de jeux pour enfants, pour un montant de 7 854,00 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant de 2 748,90 €.

**- Décision du Maire n° 11/2023 culture – spectacle du vivant**

Madame le Maire a approuvé la passation d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence concernant l'achat de trois spectacles vivants qui seront joués les 14 et 15 octobre 2023, pour un montant de 4 500,00 € HT.

Une demande de subvention a été déposée auprès :

- du Conseil Départemental de Haute-Garonne pour un montant de 1 800,00 € ;
- de la Région Occitanie pour un montant de 1 800,00 €.

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

##### **Créations de postes suite à avancements de grade**

Modifications du tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.



Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, puis, après avis du comité technique, la suppression de l'emploi d'origine.

Le conseil municipal se prononce sur :

- la création d'un poste permanent à temps non-complet, d'une durée de 29,50 heures hebdomadaires, d'adjoint technique principal de 2ème classe, pour répondre à la possibilité d'avancement de grade d'un agent du service écoles ;
- la création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe, pour répondre à la possibilité d'avancement de grade d'un agent des services techniques ;
- la création d'un poste permanent à temps non-complet, d'une durée de 28 heures hebdomadaires, d'adjoint administratif principal de 1ère classe, pour répondre à la possibilité d'avancement de grade du responsable comptabilité/achats ;

**VOTE : Unanimité**

## **5. VIE DE VILLAGE**

### **a) Création d'une commission extra-municipale culture**

La municipalité souhaite proposer une offre culturelle multigénérationnelle diversifiée et s'ouvrant au spectacle vivant, tout en répondant aux attentes des habitants.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de créer une commission extra-municipale « Culture ».

La commission extra-municipale « culture » dépendra de la commission municipale « Vie de village » qui validera le budget ainsi que le calendrier des manifestations.

Cette commission aura pour mission de :

- Maintenir et développer l'accueil des propositions déployées par Toulouse Métropole : Marathon des mots, Quai des savoirs, Muséum, Toulouse polar sud, Partir en livre... ;
- Organiser des événements, journées ou week-end culturels en privilégiant le spectacle vivant ;
- Travailler en interaction avec l'école, les associations, les autres commissions ou groupes de travail en lien avec le Conseil Municipal ;
- Faciliter le développement de projets en intercommunalité ;
- S'appuyer sur des outils de communication adéquats ;
- Gérer la cabine à livres ;

Il est **proposé** au conseil municipal que la commission extramunicipale comporte au maximum 6 membres élus, chaque membre pouvant faire partie d'une autre commission.

**VOTE : Unanimité**

Il est **proposé** au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la commission extramunicipale « Culture ».

**VOTE : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec le principe de la représentation proportionnelle, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, proclame membres de la commission extramunicipale « Culture » :**

**- Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Françoise GARRIGUES ; Mikaël NICOLAS ; Anne DEVIGNOT.**

### **b) Convention Partir en livre**

La manifestation « Partir en livre » se tiendra du 22 juin au 23 juillet 2023 dans 24 communes de la métropole.

Pour cette 9<sup>ème</sup> édition, « Partir en livre » se déroulera sous le signe de la liberté. Avec 230 rendez-vous, les petits comme les grands seront invités à partager et à écouter des lectures, découvrir des auteurs et illustrateurs et à participer à des ateliers.

La commune de Mons organise dans le cadre du festival 2 actions :

- « lecture sous mon tipi » : une lecture en musique pour les 0 – 3 ans, sur 2 séances le 06/07/2023 à 10h30 et 11h15, dans la salle de la résidence séniors.

- « Lectures suspendues » : Des lectures suspendues, offertes à tous à l'extérieur, pendant toute la durée de l'évènement. Des albums et BD seront accompagnés d'un petit mot explicatif, d'un flash code renvoyant vers le programme Partir en Livre et d'une invitation à donner son avis sur le projet. Le tout dans une pochette imperméable, bien entendu. L'action se tiendra en continu du 22 au 23 juillet 2023, le lieu reste à définir.

Le conseil municipal est invité à autoriser Mme le Maire à signer la convention « Partir en livres » 2023.

**VOTE : Unanimité**

## **6. ENFANCE**

### **Convention ENT année scolaire 2023-2024**

Il s'agit de renouveler la convention de partenariat de l'espace numérique de travail pour l'école, pour l'année scolaire 2023-2024, avec la région académique. La participation financière s'élèvera à 45 € pour l'année scolaire.

Le conseil municipal est appelé à autoriser Mme le Maire à signer la convention ENT pour l'année scolaire 2023-2024.

**VOTE : Unanimité**

## **7. FINANCES**

### **Modification des statuts de la SPL-RIN (ZEFIL) – délibération 27/2023**

Par la délibération 48/2022 du 29/11/2022, le conseil municipal de la commune de MONS a :

- approuvé son entrée au capital social de la SPL-RIN,
- approuvé les nouveaux statuts de la SPL-RIN,
- désigné son représentant aux instances de la SPL-RIN,
- approuvé l'acquisition d'une action de la SPL-RIN détenue par Toulouse Métropole, au prix nominal de 1000,00 euros.

Une nouvelle évolution statutaire est désormais proposée aux communes actionnaires.

Elle consiste à :

- Une modification du capital social de la SPL-RIN afin de permettre l'intégration de la commune de Fonbeauzard ;
- Une modification de la composition du Comité d'engagement et de contrôle afin de renforcer les modalités de contrôle de la société par ses actionnaires.

Le conseil municipal est invité à approuver les évolutions statutaires proposées et à adopter les statuts modifiés de la SPL-RIN

**VOTE : Unanimité**



## 8. URBANISME

### **Instauration des déclarations préalables pour travaux de clôture – délibération 28/2023**

Dans le cadre de l'application de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1er octobre 2007, l'édification des clôtures est dispensée de toute formalité, sauf dans certains secteurs sauvegardés et les sites inscrits ou classés.

Néanmoins, le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme.

Pour rappel, la commune est passée sous RNU le 20 mai 2023. Précédemment, le PLUi-H, puis le POS réglementaient les travaux de clôture sur la commune. Instauration de la déclaration préalable pour les travaux de clôture permettra à Madame le Maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions en vigueur ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux. En effet, ces éléments matérialisant la limite entre le domaine public et le domaine privé contribuent à la bonne insertion du projet dans son environnement et participent à l'animation de la rue. Il est primordial d'exercer un contrôle sur le type de matériaux utilisés, leurs dimensions, leurs couleurs.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'instauration des déclarations préalables pour les travaux de clôtures.

**VOTE : Unanimité**

## 9. INFORMATIONS DIVERSES

### **a) Achat du tracteur**

Suite à l'appel d'offres pour l'achat du tracteur et des équipements associés pour la gestion des espaces verts communaux, 3 candidatures ont été reçues. Après analyse des offres, la commission Adhoc a retenu la proposition des établissements CANCIAN de St Félix en Lauragais. Ce candidat s'est détaché du lot grâce à ses meilleures notes sur les critères techniques, notamment la meilleure correspondance de l'offre avec la demande formulée dans le cahier des charges.

Le matériel retenu est un tracteur de marque ISEKI TH5370 de 35 CV qui sera équipé d'un système de tonte ventrale facilement démontable, d'un broyeur à fléau, d'un gyrobroyeur sur bras avec possibilité de tête taille haie et d'une fourche frontale. Il sera pourvu d'une cabine climatisée et de signalisation permettant le travail sur route ce qui augmentera les périodes d'utilisation en maintenant un confort pour les agents.

Le montant total de l'investissement est de 63 212.18 € HT, il a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du CD31.

Le tracteur avec tonte ventrale et broyeur sera disponible normalement fin juin, le reste de l'équipement sera fourni dans les mois suivants. L'option de garantie complémentaire de 48 mois a été retenue.

### **b) Gestion des espaces verts**

Cette année, la gestion des espaces verts communaux a été reprise en régie. Afin de renforcer l'équipe technique, un nouvel agent a été recruté. Il est actuellement en cours de formation. Le matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts est en cours d'acquisition. De ce fait, le début de saison a été relativement compliqué puisque l'agent recruté n'est pas encore autonome et qu'il faut utiliser l'ancien équipement complété avec de la location.

Les conditions climatiques ont fait, qu'après une longue période de sécheresse estivale et ensuite hivernale, et après des pluies printanières tardives et importantes, la végétation s'est particulièrement développée en deuxième partie du printemps. Une course contre la montre s'est donc engagée, comme dans toutes les collectivités voisines, pour maîtriser l'entretien

des espaces verts.

La gestion différenciée est toujours de vigueur, l'arrivée prochaine du nouveau matériel plus adapté permettra à l'équipe en charge de l'entretien des espaces verts de travailler avec plus d'efficacité et d'avoir une meilleure qualité de rendu. Nous espérons acquérir dès cet été assez d'expérience avec cet équipement adapté pour définir plus facilement la prochaine campagne d'entretien lors du bilan qui sera fait en commission environnement en fin de saison.

**c) Rapports de convenances entre élus**

Madame le maire a rappelé l'obligation de politesse et de courtoisie qui s'impose à tous les conseillers municipaux lors de leurs discussions sur la gestion communale.

Les idées et des points de vue de chacun sont différents mais nous devons pouvoir en discuter calmement et sereinement afin d'assurer des échanges de qualité.

Une vigilance particulière doit être exercée dans les échanges par écrit.

Pour ces derniers, il est fortement recommandé de rester dans le registre des questions et des réponses factuelles en évitant tout commentaire irrespectueux ou impoli

**d) Travaux terrain de boules chemin de la Briquetterie**

Madame CAMPLO-ROBERT rappelle le projet de terrain de boules qui consistait à réaliser un petit terrain de boule pour les riverains. En effet, il y a actuellement un usage de cette portion du chemin de la Briquetterie pour jouer aux boules, il s'agissait de déporter l'activité, au même endroit mais à côté du chemin GR46 afin de limiter les conflits d'usage. Suite à un défaut de communication du projet aux riverains directs, une pétition a été adressée en mairie. Une réponse a été adressée au pétitionnaire et aux différents signataires. Face à la crainte de nuisances sonores exprimées par le voisinage, le projet est abandonné.

**e) Actualités école : effectifs prévisionnels – mouvements équipe de direction**

- Les effectifs sont en baisse : 170 enfants sont attendus à l'école l'an prochain. Ce sont les effectifs prévus, ce qui confirme la fermeture des 2 classes.

- La directrice de l'Alae s'en va. Pour l'instant, nous ne connaissons pas son remplaçant (ou sa remplaçante).

**f) Notification du marché du groupe scolaire et organisation de l'école pendant les travaux**

La notification des marchés et les ordres de services (OS) ont été adressés aux entreprises le 13 Juin.

La date retenue pour le démarrage du chantier est le 20 juin pour une durée de 14 mois, y compris la préparation du chantier.

L'école, les riverains et les parents d'élèves ont été prévenus directement par écrit.

Dans un premier temps, les travaux de forage pour la géothermie vont commencer d'ici le 28 juin avec une clôture de chantier provisoire.

Par la suite, une clôture définitive impactant le sens de circulation devant l'école sera être installée. L'accès à l'école et pour les riverains se fera uniquement à partir de l'avenue des Pyrénées et de la place du Languedoc.

Dès que les contours exacts de la clôture seront définis, un arrêté provisoire de sens unique sera pris et toutes les personnes directement concernées seront informées.

**g) Consultation des conseillers municipaux dans le cadre du renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Le bureau de la réglementation et des élections a informé la commune que le mandat de 3



ans des membres actuellement désignés arrivait à échéance.

Il convient donc, de procéder à de nouvelles désignations pour la prochaine période de 3 ans courant jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux prévu en 2026.

Il s'ensuit qu'une nouvelle consultation des conseillers municipaux éligibles à ces fonctions a été engagée ; sachant que rien n'interdit que les conseillers actuellement désignés soient reconduits, en tout ou partie, sous réserve des incompatibilités prévues par la loi, dès l'instant où le mode de désignation respecte l'ordre du tableau du conseil municipal.

Le tableau des membres de la commission renouvelé comme suit, sera transmis au bureau de la réglementation et des élections.

<b>COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES</b>					
<b>Conseillers municipaux de la liste majoritaire</b>					
<b>Conseiller municipal 1</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal 2</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal 3</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal Suppléant 1</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal Suppléant 2</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal Suppléant 3</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)
SOLA Jean-François	HOLLARD Solange	GINESTET Eric	GARRIGUES Françoise	GALNON Jérôme	AUMONIER Elodie
<b>Conseillers municipaux de la liste minoritaire</b>					
<b>Conseiller municipal 1</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal 2</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal Suppléant 1</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)	<b>Conseiller municipal Suppléant 2</b> (M./ Mme – NOM – Prénom)		
BAREIL Malika	HENRY Georges	DEVIGNOT Anne	LAFFONT Jean-Claude		

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h40**